

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'ÉCOLE AUX-QUATRE-VENTS
	PROVINCE DE QUÉBEC CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES ÉCOLE AUX-QUATRE-VENTS Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement tenue le 11 juin 2026 ÉTAIENT PRÉSENTS Émilie Deslauriers Amy Clarke Alexandra Coulombe Ali Meghoufel Lise Paquet Nathalie Picard Frédéric Racicot Stéphanie Veilleux PARTICIPAIT ÉGALEMENT Joannie Pigeon, directrice ÉTAI(EN)T ABSENT(S) : I. OUVERTURE DE LA SÉANCE I.1 La Présidente, Madame Veilleux, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18 h 33.

No. de la résolution ou annotation	2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
CÉ-272-2026-06-11-001	Fonds à destination spéciale 11.1 AG septembre. Proposé par Ali et secondé par Amy.
CÉ-272-2026-06-11-002	3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 mars 2026 Proposé par Nathalie Picard et secondé par Lise Paquet.
	4. PAROLE AU PUBLIC Il n'y a pas de public.
	5. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL 5.1 Demande rue Borduas En lien avec la demande d'ajouter un unidirectionnel sur la rue Borduas, la présidente doit appeler la Ville pour la soumettre. 5.2 En prévision de l'exercice du pouvoir 33 du règlement de délégation de pouvoirs, les parents seront consultés en AG par les membres parents et les membres du personnel seront consultés en AG.
	6. PAROLE À LA DIRECTION 6.1 Reliquat Il n'y en a pas. 6.2 Rapport annuel 2025-2026 du CÉ Il sera adopté en septembre 2026. 6.3 Sommaire budget initial 2026-2027; L'article 95 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école Aux-Quatre-Vents proposé par Joannie Pigeon, la directrice de l'école Aux-Quatre-Vents, et le soumet à l'approbation du centre de services scolaire.

CÉ-272-2026-06-11-003	L'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique prévoit qu'à la fin de chaque exercice financier, les surplus de l'école Aux-Quatre-Vents, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire. Toutefois, le centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école Aux-Quatre-Vents ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, si le comité de répartition des ressources en fait la recommandation et que le conseil d'administration y donne suite. Le budget annuel de l'école Aux-Quatre-Vents, a été présenté au CÉ par Joannie Pigeon, la directrice. Ce budget est basé sur la prévision d'inscriptions pour la prochaine année et il maintient l'équilibre entre d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées à l'école Aux-Quatre-Vents par le centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres. Les encadrements financiers prévoient qu'une partie des allocations reçues du MEES peut être réservée à l'établissement afin de financer une juste part des frais pour l'opération du service de garde. La somme de 3 784 834\$ a été présentée au CÉ par Joannie Pigeon, la directrice à cette fin. Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Madame Stéphanie Veilleux demande le vote. EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Nathalie Picard, il est résolu à l'unanimité : D'ADOPTER le budget annuel de l'école Aux-Quatre-Vents tel que proposé par Joannie Pigeon, la directrice, pour l'année scolaire 2026-2027, dont une copie est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante; DE MANDATER Joannie Pigeon, la directrice, pour faire parvenir une copie de la présente résolution et du budget au Centre de services scolaire des Patriotes pour qu'il l'approuve. 6.3.1 Budget de fonctionnement du conseil d'établissement; L'article 66 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement doit adopter son budget annuel de fonctionnement (369\$), voir à son administration et en rendre compte au centre de services scolaire. Il prévoit également que le budget doit maintenir l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées au conseil d'établissement par le centre de services scolaire. Le budget annuel du CÉ doit servir exclusivement au fonctionnement du CÉ, entre autres, en assurant la présence des membres aux séances du CÉ et en assurant leur formation.
------------------------------	--

CÉ-272-2026-06-11-006	DE MANDATER Joannie Pigeon, la directrice : - afin de transmettre aux parents, aux membres du personnel et au protecteur régional de l'élève un document présentant les résultats de cette évaluation, et ce, d'ici le 30 novembre 2026; - afin de distribuer aux parents un document expliquant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence. 6.7 Mode de vie; En vertu de l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par Joannie Pigeon, la directrice de l'école. Ce même article prévoit ce que doivent contenir ces règles, notamment en lien avec la lutte à l'intimidation et à la violence. Le même article 76 prévoit aussi que les règles de conduite et les mesures de sécurité soient présentées aux élèves lors d'une activité de formation sur le civisme que Joannie Pigeon, la directrice de l'école, doit organiser annuellement en collaboration avec le personnel de l'école. Elles sont également transmises aux parents de l'élève au début de l'année scolaire. Joannie Pigeon, la directrice, présente le projet Mode de vie de l'école, qui inclut ces règles de conduite et mesures de sécurité. Ce Mode de vie a été élaboré avec la participation des membres du personnel, comme le prévoit l'article 77 de la LIP. Les membres échangent au sujet du projet de Mode de vie. Madame Stéphanie Veilleux demande le vote.
CÉ-272-2026-06-11-007	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Amy, il est résolu à l'unanimité D'APPROUVER les règles de conduite et mesures de sécurité, telles que présentées dans le Mode de vie de l'école. Ce document est déposé à l'annexe I du présent procès-verbal.
CÉ-272-2026-06-11-008	6.8 Frais chargés aux parents- Activités 2026-2027; Le CÉ autorise l'équipe-école à organiser des activités et sorties éducatives pour l'année scolaire 2026-2027 et établit à 75 \$ le montant maximal pouvant être facturé aux parents à cette fin, excluant la classe neige des élèves de 6e année. Proposé par Frédéric Racicot et secondé par Ali Meghoufel.

	6.9 Activités à approuver; 6.9.1 Jeux d’eaux 1^{re} et 5^e année; 22 juin PM et 17 juin en PM Proposé par Nathalie Picard et secondé par Alexandra Coulombe. 6.9.2 Journée des records 22-23 juin en AM si la température le permet Proposé par Nathalie Picard et secondé par Ali Meghoufel. 6.9.3 Fête des finissants et haie d’honneur; 23 juin en PM. Haie d’honneur vers 15h15. Proposé par Nathalie Picard et secondé par Émilie Deslauriers. 6.9.4 2026-2027 rentrée progressive préscolaire et Hamac; Hamac : 1^{er} septembre : accueil personnalisée Préscolaire : 1^{er} septembre : 1 heure avec présence des parents – pas de service de garde. 2 septembre : 1 h 30 sans les parents. SDG offert à compter de 10 h. 3 septembre : AM seulement, SDG en PM. Le SDG est offert uniquement à partir du 2 septembre, et ce, uniquement si les parents n’ont pas d’autres options de garde. Proposé par Lise Paquet et secondé par Alexandra Coulombe. 6.9.5 2026-2027 Sortie à l’extérieur du terrain de l’école; Autorisation de prendre des marches ou faire des activités dans un rayon de 2 km. Proposé par Frédéric Racicot et secondé par Ali Meghoufel. 6.9.6 Sortie 5^e année; Régulé avec l’approbation du point 6.8 6.9.7 Activité culturelle 5^e année – Visite d’un auteur; Régulé avec l’approbation du point 6.8 6.10 Fonds à destination spéciale; 6.10.1 Fête des finissants et album; Le CÉ autorise l’utilisation du fonds à destination spéciale pour la fête des finissants, mais pas pour l’album. Mme Joannie Pigeon nous enverra un courriel pour autorisation si besoin. 6.10.2 Demande dépense – Chandail volley-ball; Proposé par Alexandra Coulombe et secondé par Ali Meghoufel.
CÉ-272-2026-06-11-009	
CÉ-272-2026-06-11-010	
CÉ-272-2026-06-11-011	
CÉ-272-2026-06-11-012	
CÉ-272-2026-06-11-013	
CÉ-272-2026-06-11-014	

CÉ-272-2026-06-11-015	6.10.2 Musique Le CÉ autorise des dépenses en lien avec le spectacle de musique. Proposé par Lise Paquet et secondé par Amy Clarke.
CÉ-272-2026-06-11-016	6.10.3 Dépôt à faire dans Fonds à destination spéciale Activités Un montant de 52,54\$ venant de la campagne de financement Colle à moi. Proposé par Frédéric Racicot et secondé par Émilie Deslauriers.
CÉ-272-2026-06-11-017	6.11 Activité de financement Colle à Moi Le CÉ reconduit cette campagne de financement. Proposé par Alexandra et secondé par Frédéric.
CÉ-272-2026-06-11-018	7. PAROLE AUX ENSEIGNANTS; Plusieurs activités et sorties ont eu lieu : Collecte de sang, Arbraska, Tournoi de volleyball Profs-élèves, Colonie des Grèves, Récréations actives et prolongées, Poésie et contes. Notre école est bien vivante! 8. PAROLE AU SERVICE DE GARDE; 8.1 Mise à jour – Tarifs du service de garde; Proposé par Ali Meghoufel et secondé par Alexandra Coulombe.
CÉ-272-2026-06-11-019	8.2 Activités spéciales de fin d'année Fusil à eau sur le terrain de l'école; Proposé par Ali Meghoufel et secondé par Alexandra Coulombe. 9. COMITÉ DE PARENTS; Le comité de parents a été consulté sur les modifications à la Politique relative aux transports. Plusieurs changements à venir dont la garantie d'obtenir une place pour le 2e parents ayant une adresse sur le territoire de l'école, toutefois cette deuxième place sera maintenant payante tout comme les places disponibles. Le comité de parents a également revu les règles de désignation des parents au CCSEHDAA afin de s'assurer que des parents issus du comité de parents y siège. Cette présence permettra d'avoir un canal de communication entre le Comité consultatif et le Comité de parents.

La Fédération des comités de parents du Québec a tenu leur activité nationale à Orford sur le thème de la communication le 30 mai.

9.1 Certificat - Mérite

Nous pouvons remettre le certificat à une personne ou à un groupe de personnes qui se démarquent par leur implication bénévole. Joannie Pigeon verra à sélectionner le.les parent.s en question et lui.leur remettra.

10. CORRESPONDANCE;

10.1 Récré-action;

Nous proposons d'y avoir recours. Mme Joannie Pigeon fera les démarches requises et nous présentera les options en septembre.

10.2 Perfection;

Nous ne sommes pas intéressés par leur offre.

10.3 Ovation-échiquéenne;

Nous ne reconduirons pas les services de cette compagnie.

11. AUTRES SUJETS

Tenue de l'Assemblée générale des parents : Nous proposons qu'elle se tienne la même soirée que la rencontre des parents. Cette dernière sera déterminée ultérieurement, probablement le 10 septembre.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets ayant été traités, il est proposé par Ali Meghoufel, et secondé par Émilie Deslauriers, membres, et résolu :

QUE la séance soit levée à 21h08.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Stéphanie Veilleux
La présidente

Joannie Pigeon
La direction

Annexe I



MODE DE VIE ÉCOLE Aux-Quatre-Vents 2026-2027

À l'école Aux-Quatre-Vents, nous souhaitons offrir à chaque élève un milieu de vie sécuritaire, bienveillant et propice aux apprentissages, et ce, tant en classe qu'au service de garde.

Le mode de vie de l'école ne représente pas seulement une liste de règles, mais un outil éducatif qui aide chacun à développer des comportements favorisant le bien-être individuel et collectif, peu importe le moment de la journée.

Nous croyons que les élèves apprennent à faire de bons choix lorsqu'ils comprennent le sens des attentes. C'est pourquoi nos règles reposent sur deux valeurs essentielles :

✓ **Le respect**

Se respecter et respecter les autres, c'est adopter des comportements adéquats et un langage approprié envers soi-même et les autres afin que chacun se sente en sécurité, reconnu et écouté, que ce soit en classe, dans la cour ou au service de garde.

✓ **La responsabilisation**

Être responsable, c'est faire des choix réfléchis, s'engager dans ses activités, prendre soin de son environnement et assumer ses comportements, dans l'ensemble des contextes de la vie scolaire, y compris au service de garde.

En cohérence avec ces valeurs, les comportements attendus sont enseignés, pratiqués et soutenus au quotidien, dans tous les milieux de vie de l'école, incluant le service de garde.

L'ensemble du personnel scolaire et du service de garde accompagne les élèves afin de les aider à développer leur autonomie, à réparer leurs gestes lorsque nécessaire et à progresser dans leurs apprentissages sociaux.

Ensemble, école, service de garde et famille, nous collaborons pour faire de notre école un endroit où il fait bon vivre, apprendre et grandir.

RESPECT (de soi et des autres)

Je me respecte et je respecte les autres en :

- étant ponctuel et en respectant les horaires (8 h 15 et 13 h 05)
- me présentant au secrétariat lorsque je suis en retard
- respectant l'autorité du personnel et les règles de l'école
- parlant avec respect :
 - j'utilise un ton calme et un langage poli
 - je respecte les droits de parole
 - j'utilise « Madame » ou « Monsieur »
 - j'utilise le « vous »
- respectant les autres :
 - je ne pose aucun geste de violence ou d'intimidation
 - je respecte la réputation et la vie privée de tous en demandant la permission avant de prendre leur photo ou leur voix
 - j'utilise les réseaux sociaux de façon respectueuse
- adoptant un comportement sécuritaire :
 - j'évite les jeux dangereux
 - je respecte les règles du jeu
 - je ne lance pas d'objets (roches, balles de neige, etc.), sauf pour les jeux permis

RESPONSABILISATION

Je suis responsable de moi, de mes actions et de mon environnement en :

Organisation et autonomie

- respectant les échéances (travaux, activités)
- rangeant mes effets personnels au bon endroit (casier ou bureau)
- m'habillant adéquatement selon la saison (thermomètre vestimentaire)
- portant des vêtements et des chaussures appropriés

- respectant le code vestimentaire : aucun sous-vêtement visible, aucun vêtement prônant les idées sexistes, racistes, violentes ou dégradantes, avoir le visage découvert en tout temps¹.

Sécurité et déplacements

- restant à l'intérieur des limites de l'école
- restant loin des zones dangereuses (ex. stationnement)
- me déplaçant à pied à côté de mon vélo ou de ma trottinette dans la cour d'école
- barrant mon vélo et utilisant les supports à vélo
- obtenant une autorisation pour quitter l'école
- restant à l'extérieur du terrain de l'école de 6 h 45 à 18 h sauf si je suis au service de garde

Environnement et matériel

- gardant l'école et la cour propres
- prenant soin du matériel scolaire
- rangeant le matériel après utilisation
- faisant des choix écoresponsables :
 - en ayant une boîte à lunch zéro déchet
 - en recyclant et compostant
- utilisant les outils technologiques selon les consignes

Choix et comportement responsable

- faisant des choix sécuritaires pour moi et les autres
- apportant des livres personnels et, en hiver, une pelle
- utilisant le matériel personnel (ex. planche à roulette au 3^e cycle seulement) de façon responsable et selon les règles.

¹ Sauf pour des raisons de santé, un handicap ou des exigences à l'exécution de certaines tâches.

L'équipe école se réserve le droit d'intervenir à propos de tout comportement jugé inadéquat.

Les intervenants, de concert avec la direction de l'école, interviennent selon la gravité, la fréquence et/ou l'intensité de l'acte posé.

Exemples d'interventions possibles :

- pratique du comportement attendu;
- geste de réparation, réflexion;
- reprise de temps, garde à vue;
- retrait d'activité ou de la classe;
- suspension interne ou suspension externe;
- etc.

En cas de violence physique ou verbale jugée sévère, l'élève est retiré et encadré par les intervenants de l'école. Les parents sont avisés.

Tout acte de violence ou d'intimidation sera traité dans le respect du protocole pour contrer la violence et l'intimidation de notre établissement.

SONT INTERDITS À L'ÉCOLE ET SERONT CONFISQUÉS

- Tous les jeux dangereux ou à caractère violent.
- Tous les objets permettant un échange (cartes, billes, figurines ...), les jouets ou les objets en provenance de la maison à moins d'une permission spéciale.
- Tous les cellulaires, les écouteurs et les appareils mobiles personnels (téléphone intelligent, tablette, montre intelligente, etc.) utilisés sur le terrain et dans le bâtiment de l'école ainsi qu'à l'extérieur de ceux-ci lors d'activités scolaires du début jusqu'à la fin du jour de classe.

Des exceptions sont prévues pour les cas suivants :

- lors de modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant;
- si l'état de santé ou le handicap d'un élève requiert l'utilisation d'un appareil (ex : élève diabétique ou ayant des problèmes cardiaques)*;
- pour les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage².



Contrat d'engagement au code de vie École Aux-Quatre-Vents

Afin de favoriser un milieu de vie sécuritaire, respectueux et propice aux apprentissages, l'école Aux-Quatre-Vents met en place un **contrat d'engagement au code de vie**.

Lorsque survient une situation où un élève ne respecte pas les règles et qu'une communication est transmise (Mozaïk, agenda ou courriel), nous invitons les parents à prendre un moment pour en discuter calmement avec leur enfant. Cette démarche permet de mieux comprendre la situation, de collaborer avec l'école et d'accompagner l'enfant dans sa réflexion ainsi que dans ses gestes de réparation, lorsque nécessaire.

Nous croyons que les élèves apprennent par l'exemple. Ainsi, la collaboration entre l'école et la famille est essentielle pour soutenir le développement de comportements responsables et respectueux.

² Il est à noter que chaque situation visée devra être analysée par la direction de l'établissement.



Engagement de l'élève

Moi, _____, élève de _____ année à l'école Aux-Quatre-Vents, je m'engage à :

- faire de mon mieux pour réussir mon année scolaire;
- respecter les règles de vie et de civisme de l'école;
- faire des choix responsables;
- adopter des comportements respectueux envers les autres;
- ne pas utiliser la violence ni intimider aucune personne.

Je comprends que ces règles s'appliquent en tout temps, que je sois en classe, dans la cour, au service de garde ou avec tout membre du personnel scolaire.

Je reconnais que j'ai droit au respect et que j'ai aussi le devoir de respecter les personnes et les biens qui m'entourent.



Signature de l'élève : _____



Engagement des parents

En tant que parents (ou répondants), nous reconnaissons avoir pris connaissance du code de vie de l'école Aux-Quatre-Vents avec notre enfant.

Nous nous engageons à :

- encourager notre enfant à respecter les règles de vie;
- collaborer avec l'école lors des situations nécessitant un suivi;
- soutenir notre enfant dans ses réflexions et ses gestes de réparation;
- agir comme modèle positif.



Nom du parent/tuteur : _____



Signature : _____

Tableaux des comportements Mozaïk

Niveau 1

Comportements mineurs

Comportements qui nuisent personnellement à l'élève ou à l'apprentissage de certains élèves.

Géré par l'adulte témoin du comportement

- **A un comportement dérangeant**
 - Attend difficilement son tour
 - Bavarde en classe
 - Bouge sur sa chaise
 - Fait du bruit
 - Fait un commentaire inapproprié
 - Participe de manière inadéquate
 - Présente de l'agitation motrice ou verbale
 - Se déplace bruyamment
- **A un comportement inapproprié à caractère sexuel**
- **Apporte du matériel non autorisé en classe (objets, jouets, cartes)**
- **Arrive en retard (de façon répétitive)**
- **Cumule du retard dans la remise des travaux ou devoirs**
- **Dénonce les comportements des autres qui ne sont ni graves, ni dangereux**
- **Est victime de moqueries**
- **Fait une mauvaise utilisation du matériel**
- **Gère une émotion difficilement**
 - Exprime une émotion de façon inadéquate
- **Impose ses idées aux autres**
- **Manque de respect**
 - N'utilise pas les formules de politesse Madame/Monsieur
 - Ne vouvoie pas le personnel de l'école
 - S'exprime en utilisant des mots inadéquats
- **N'a pas fait son devoir**
- **N'a pas son costume d'éducation physique**
- **N'a pas son matériel**
- **N'apporte pas une signature**
- **Ne collabore pas avec l'orthopédagogue**
- **Ne fait pas le travail demandé**
 - Refuse de faire sa communication orale
- **Ne participe pas à la période de récupération**
- **Ne respecte pas les règles concernant le cellulaire**
- **Perd son temps**
 - Complète difficilement sa routine
 - Prend du temps à se mettre à la tâche
- **Porte des vêtements inadéquats pour la saison**
- **Remet un devoir incomplet**
- **Remet un devoir négligé**
- **Remet un travail négligé**
- **Utilise une autre langue que le français**

Niveau 2

Comportements majeurs ou mineurs répétitifs

Comportements qui nuisent à plusieurs élèves ou à l'ordre en général.

Géré par l'adulte témoin, peut être référé au TES, technicienne en SDG au besoin si manque de collaboration

- **A une attitude négative**
 - Argumente de manière irrespectueuse
- **A une tenue vestimentaire non conforme**
- **Dérange volontairement les autres**
- **Est brusque avec les autres (paroles ou geste)**
 - Bouscule
- **Ignore la demande de l'adulte**
 - Refuse de répondre à une consigne
 - Refuse de s'identifier
- **Manque de pudeur**
- **Manque gravement de respect**
 - Fait preuve d'impolitesse
- **Ne respecte pas les consignes du suppléant**
- **Ne respecte pas les règles de conduites (autobus)**
- **Ne respecte pas les règles de conduite (école ou classe)**
 - Bavarde durant les explications
 - Perturbe le climat de la classe
 - Utilise un Ipad/ordinateur de façon inadéquate
- **Refuse de collaborer de façon persistante**
- **Quitte le cours ou le local sans autorisation**
- **Utilise un appareil pour filmer, enregistrer ou prendre des photos sans consentement**

Niveau 3

Comportements majeurs

Comportements illégaux, qui blessent ou qui causent préjudice à l'élève.

Intervention par l'adulte témoin et dirigé vers TES.

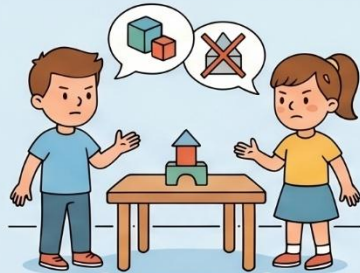
Géré par TES, direction et professionnel, au besoin.

- **Agresse un adulte (membre du personnel)**
 - Grafigne un adulte
 - Pousse un adulte
- **Agresse un adulte (non-membre du personnel)**
 - Pousse un adulte
- **Agrippe une personne**
- **Auteur, Témoin ou Victime d'un acte de violence**
 - Agresse un autre élève
 - Donne un coup
 - Frappe un autre élève
 - Grafigne un élève
 - Lance des objets (cibler vers une personne)
 - Mord un autre élève
 - Pince une personne
 - Pousse un autre élève
 - Se bagarre
 - Tire les cheveux
- **Auteur, Témoin ou Victime d'un acte à caractère sexuel**
- **Auteur, Témoin ou Victime d'un acte de violence armée**
- **Auteur, Témoin ou Victime d'un acte de violence verbale**
 - Profère des menaces verbales (dirigé vers une personne)
 - Prononce une insulte (dirigé vers une personne)
 - Utilise la menace (dirigé vers une personne)
- **Auteur, Témoin ou Victime d'un événement d'intimidation**
- **Commets un bris majeur ou fait du vandalisme**
- **Se désorganise**
 - Charge la porte
 - Crie, hurle
 - Lance des objets
 - Réagit avec une colère incontrôlable
- **Crache en ciblant une personne**
- **Est en possession d'un objet interdit (dangerosité : arme, couteau)**
 - Est en possession d'une vapoteuse
- **Est sous l'influence d'alcool ou de drogue**
- **Fait une utilisation dangereuse du matériel**
- **Manque de décence**
- **Menace de blesser autrui**
- **Menace de se blesser**
- **Possède des substances illicites (alcool, drogue)**
- **S'automutile**
- **Se sauve de l'école ou de la classe**
- **Tient des propos homophobes**
- **Tient des propos racistes**
- **Tient des propos suicidaires**
- **Utilise un langage inapproprié à caractère sexuel**
- **Vole**

Mieux comprendre pour mieux agir : Nos définitions scolaires

Clarifier la distinction entre le conflit, l'intimidation et la violence pour favoriser un milieu de vie sain et sécuritaire au primaire.

Le Conflit



Opposition entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des tensions ou des gestes inappropriés, mais il n'y a pas nécessairement de volonté de nuire ni de rapport de force inégal. Il se règle par la communication, la négociation ou la médiation.



L'Intimidation



Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par une inégalité des rapports de force, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (LIP, art. 13)



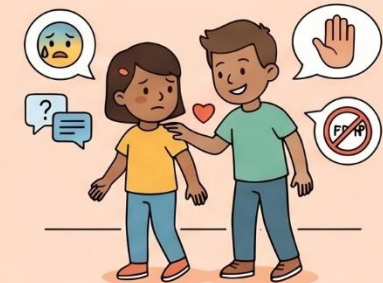
La Violence



Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer, en s'attaquant à son intégrité, son bien-être, ses droits ou ses biens. (LIP, art. 13)



La Violence à caractère sexuel



Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

Comportements attendus à l'École Aux-Quatre-Vents

Comportements attendus		
Milieu	Attentes	
	Respect de soi et des autres	Responsabilisation
En tout temps et en tout lieu	Je respecte l'autorité du personnel de l'école. Je m'adresse aux adultes en utilisant le « vous » et les titres « Madame » ou « Monsieur ». J'agis et je communique de manière respectueuse et polie. J'écoute la personne qui parle. Je respecte l'espace personnel des autres.	Je respecte le code vestimentaire. J'adopte des comportements sans actes d'intimidation ou de violence. Je prends soin de mon matériel, du matériel scolaire et de l'école.
Salle de classe ou classe extérieure	Je respecte les consignes mises en place par l'adulte. J'écoute attentivement les adultes et mes pairs quand ils parlent.	Je suis ponctuel. Je m'applique dans le travail demandé et je remets mes travaux à temps. J'ai tout le matériel nécessaire. Je participe activement aux activités proposées.
Corridor/Déplacement	Je me déplace en marchant et en gardant la droite. Durant les cours et lors des entrées, je circule en silence. Lors des sorties, je me déplace calmement et je chuchote. Je me dirige directement là où je suis attendu.	Je me déshabille quand j'arrive à mon casier. Je range mes effets personnels aux endroits prévus.

Salle des toilettes	Je respecte l'intimité des autres et la mienne. Je garde l'endroit propre. Je suis calme et en silence.	Je vais directement à la salle de bain et je retourne rapidement en classe ou dans mon rang. Je tire la chasse d'eau. Je me lave les mains en économisant l'eau, le savon et le papier.
Bibliothèque	Je suis calme et je chuchote. Je respecte les consignes des bénévoles.	Je rapporte mes livres empruntés à la date prévue.
Diner et service de garde	Je reste assis durant le repas et je parle sans crier. Je considère l'éducateur comme l'adulte de référence. Je m'assure de donner ma présence en début de période (matin, midi, soir). Je demande l'autorisation pour me déplacer.	Je jette mes déchets dans la poubelle et je garde ma place propre. Je respecte le matériel que j'utilise et je le range lorsque terminé.
Cour récréation/terrain de l'école	Je joue en respectant les règles établies et de façon sécuritaire. Je respecte les zones de jeux. J'arrête de jouer au son de la cloche et je prends mon rand dans le calme. Je quitte rapidement le terrain de l'école en fin de journée.	Je fais preuve d'esprit sportif durant les jeux. Je rentre le matériel et le range au bon endroit. Je porte les vêtements adaptés selon le thermomètre vestimentaire.
Gymnase	Je respecte les règlements du jeu. Je fais preuve d'esprit sportif avec mes pairs.	J'apporte des vêtements appropriés et des espadrilles. Je respecte le matériel.
Autobus/berline	Je respecte les consignes du chauffeur. Je parle respectueusement et à voix basse.	Je reste assis à ma place et dépose mes effets personnels sous mes jambes pour laisser l'allée libre.

Thermomètre vestimentaire

Le confort et la sécurité des élèves pendant les récréations et les activités extérieures sont essentiels. Puisque la météo peut varier considérablement au cours d'une même journée, nous vous demandons d'habiller votre enfant en fonction de la température du matin, qui est souvent le moment le plus froid.

Soyez assurés que l'équipe-école s'assurera du respect du thermomètre au fur et à mesure que la température augmentera durant la journée. Les élèves seront guidés et autorisés à retirer les épaisseurs superflues de manière appropriée pour rester confortables.

